

Sainte-Irène, mardi 3 avril 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le mardi 3^{ième} jour d'avril 2018 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire Jérémie Gagnon, Marjolaine Pronovost directrice-générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour **Résolution (47-04-2018)**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 mars 2018
4. Présentation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport du maire et des comités
7. Période de questions
8. Développement
9. Désignation d'un substitut au conseil de la MRC de La Matapédia
10. Demande de création d'un espace de discussion entre le CISSS du Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Matapédia
11. Remise des médailles de la 42^e édition de l'Aqua-Neige
12. Mise en place d'un bureau gouvernemental fédéral sur le territoire de La Matapédia
13. Enseignes aux entrées de la municipalité
14. Demande d'autorisation à la CPTAQ
15. Formation sur le rôle des élus municipaux
16. Avis de motion règlement # 306-2018
17. Projet de règlement # 306-2018 – Modifiant le plan d'urbanisme n° 05-2004
18. Avis de motion règlement # 307-2018
19. Projet de règlement # 307-2018 – Modifiant le règlement de zonage n° 07-2004
20. Avis de motion règlement # 308-2018 – Concernant l'affichage des avis publics
21. Travaux de réfection de la Route Val-d'Irène
22. Avis de motion règlement #309-2018 – Emprunt pour travaux de réfection de la Route Val-d'Irène
23. Appel d'offre pour surveillance des travaux
24. Divers :
 - a) Demande d'aide pour l'achat d'une génératrice
 - b) Formation sécurité civile
 - c) Soumission pour séance du conseil sans papier
25. Période de question
26. Prochaine séance de travail : lundi 30 avril 2018 à 19h00

27. Prochaine séance régulière du conseil : lundi 7 mai 2018 à 19h30

28. Levée de la séance

Adoptée

3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 mars 2018**
Résolution (48-04-2018)

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 mars 2018.

Adoptée

4. **Présentation des comptes**
Résolution (49-04-2018)

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Karine Deschesnes et unanimement résolu de payer les comptes du mois au montant de **48,196.38\$**.

Adoptée

5. **Lecture de la correspondance**

6. **Rapport du maire et des comités**

7. **Période de questions**

8. **Développement**

9. **Désignation d'un substitut au conseil de la MRC de La Matapédia**
Résolution (50-04-2018)

Sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Karine Deschesnes, il est résolu de :

1° Nommer M. Nelson Thériault à titre de maire-suppléant et de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote pour la période du 5 novembre 2017 au 30 juin 2018;

2° Nommer Mme Karine Deschesnes à titre de maire-suppléant et de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 18 février 2019;

3° Nommer Mme Sarah-Maude Dubé à titre de maire-suppléant et de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2019;

4° Nommer M. Tommy Turgeon à titre de maire-suppléant et de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 juin 2020;

5° Nommer Mme Nancy Lizotte à titre de maire-suppléant et de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 28 février 2021;

6° Nommer M. Sébastien Lévesque à titre de maire-suppléant et de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote pour la période du 1^{er} mars au 31 octobre 2021.

Cependant, afin d'éviter la longue procédure accordant le droit de signature, Monsieur Nelson Thériault demeurera le signataire par intérim sur les chèques en cas d'absence du maire.

Adoptée

10. Demande de création d'un espace de discussion entre le CISSS du Bas-Saint-Laurent et la MRC de La Matapédia
Résolution (51-04-2018)

Considérant que La Matapédia a tenue, en 2017, un Forum sur l'avenir des soins de santé et que plus de 200 citoyens ont participé à l'activité et qu'un rapport a été produit dans le cadre du Forum dans lequel on retrouve des recommandations prioritaires pour assurer le maintien des services dans la région;

Considérant l'importance de l'enjeu de la santé dans une perspective d'occupation du territoire;
Considérant que La Matapédia a une histoire d'étroite collaboration avec le réseau de la santé et que la création de cet espace de discussion permettrait de favoriser des échanges soutenus et productifs avec les représentants locaux du CISSS du Bas-Saint-Laurent;

Considérant que la MRC souhaite discuter avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent concernant les enjeux prioritaires de La Matapédia et que le CISSS du Bas-Saint-Laurent a manifesté de l'ouverture pour créer un espace de discussion à l'échelle d'une MRC;

En conséquence, sur une proposition de Sébastien Lévesque, appuyée par Sarah-Maude Dubé, il est résolu :

De transmettre au CISSS du Bas-Saint-Laurent la demande de la MRC de La Matapédia afin de créer un espace de discussion portant sur les soins et les installations de santé dans la Matapédia et ce, dès le printemps 2018. À ce titre, les mandats et la composition de ce comité, sous réserve de l'acceptation du CISSS du Bas-Saint-Laurent, répondrait aux attributs ci joints.

Copie certifiée conforme
Ce 3^{ième} jour d'avril 2018

Adoptée

11. Remise des médailles de la 42^e édition de l'Aqua-Neige
Résolution (52-04-2018)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon et résolu de nommer Jérémie Gagnon comme représentant de la municipalité lors de la remise des médailles de la 42^e édition de l'Aqua-Neige qui se tiendra le dimanche 15 avril à 16h00.

Adoptée

12. Mise en place d'un bureau gouvernemental fédéral sur le territoire de La Matapédia
Résolution (53-04-2018)

- Considérant que la population matapédienne connaît une décroissance depuis plus de cinquante ans et que les perspectives démographiques indiquent que la population matapédienne chutera de 10,1% d'ici 2036;

- Considérant que l'indice de vitalité économique (2014), produit par l'Institut de la statistique du Québec, classe La Matapédia au 100e rang sur 104 MRC;
- Considérant que les indices de revenu moyen et de taux de chômage classent La Matapédia au dernier rang parmi les MRC du Bas-Saint-Laurent;
- Considérant que La Matapédia fait face à des enjeux importants quant à la démographie, au vieillissement de la population et à l'attractivité de son territoire;
- Considérant que les intervenants de La Matapédia travaillent ardemment pour créer et mettre en place des solutions concrètes et significatives pour assurer son développement;
- Considérant que le contexte géographique et socioéconomique de La Matapédia est propice à l'implantation d'un service fédéral pour desservir l'Est du Canada;
- Considérant que l'installation d'un bureau fédéral dans La Matapédia est un engagement pris par M. Rémi Massé, député fédéral d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia lors de la dernière campagne électorale;
- Considérant que La Matapédia possède un seul bureau fédéral, à Causapscal, et que celui-ci ne compte que quelques employés;
- Considérant que des municipalités canadiennes, dont Miramichi au Nouveau-Brunswick, ont pu compter sur l'implantation d'un centre de services fédéral au cours des dernières années;
- Considérant que le centre de services fédéral de Miramichi, municipalité comptant une population comparable à celle de l'ensemble de La Matapédia, a permis la création de plusieurs centaines d'emplois;
- Considérant que M. Rémi Massé, député fédéral d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia a déjà rencontré la MRC de La Matapédia et qu'une démarche est engagée pour préparer un document argumentaire à déposer auprès du gouvernement fédéral;
- Considérant qu'un comité de citoyens a déposé au député fédéral ainsi qu'au ministre Navdeep Singh Bains, ministre de Développement économique Canada un document visant l'«*implantation de bureaux de la fonction publique fédérale dans La Matapédia*»;

Il est proposé par Nelson Thériault et appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu :

Que la MRC de La Matapédia :

- 1) Appuie la demande initiée par le regroupement de citoyens matapédiens visant l'implantation de bureaux de la fonction publique fédérale dans La Matapédia;
- 2) Poursuive la démarche avec M. Rémi Massé, député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia pour faire avancer et concrétiser le projet d'un bureau fédéral sur le territoire de La Matapédia;
- 3) Transmette une copie de cette résolution au très honorable Premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à l'honorable Mme Carla Qualtrough, Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, au député d'Avignon-La Mitis-Matane-Matapédia, M. Rémi Massé ainsi qu'à M. Patrick Borbey, Président de la Commission de la fonction publique du Canada.

Adoptée

13. Enseignes aux entrées de la municipalité **Résolution (54-04-2018)**

Considérant l'état des enseignes et afin de donner une meilleure aperçue de notre municipalité. Sur une proposition de Sarah-Maude Dubé, secondée par Karine Deschesnes, il est résolu de mandater Nancy Lizotte comme responsable du projet de renouvellement de ces panneaux.

Adoptée

14. Demande d'autorisation à la CPTAQ
Résolution (55-04-2018)

Considérant que le 13 mai 2015, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté la résolution CM2015-073 dans le but de soumettre une seconde demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que le 7 octobre 2015, une rencontre de négociation CPTAQ/MRC/UPA a permis de convenir d'une entente sur les îlots déstructurés devant faire l'objet d'une autorisation résidentielle à portée collective de la part de la CPTAQ sur le territoire des municipalités de Albertville, Amqui, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Cléophas, Saint-Damase, Saint-Vianney et Sainte-Irène;

Considérant que le 1^{er} novembre 2017, la CPTAQ a donné une orientation préliminaire favorable à une autorisation visant l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles des lots situés à l'intérieur des îlots déstructurés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Irène;

Considérant que pour rendre sa décision finale, la CPTAQ doit recevoir un avis favorable de la MRC de La Matapédia, de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et des municipalités concernées relativement à l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 382761 portant sur une demande d'autorisation résidentielle à portée collective;

En conséquence, il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Sébastien Lévesque et résolu que la municipalité de Sainte-Irène donne un avis favorable à l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 382761 portant sur une demande d'autorisation résidentielle à portée collective.

Adoptée

15. Formation sur le rôle des élus municipaux

Le samedi 7 avril de 8h à 16h, une formation sur les rôles et responsabilités des administrateurs élus dans un contexte municipal sera donnée par Monsieur Claude Himbeault du Centre de formation professionnelle des Patriotes de Sainte-Julie. Les frais de cette formation seront partagés conjointement avec la municipalité de Saint-Tharcisius.

16. Avis de motion – Règlement # 306-2018

Avis de motion est donné par Sébastien Lévesque, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement # 306-2018, modifiant le plan d'urbanisme règlement n° 05-2004, de manière à agrandir une affectation commerciale périphérique à même l'affectation résidentielle moyenne densité où se trouve le garage municipal.

17. Projet de règlement # 306-2018 modifiant le plan d'urbanisme n° 05-2004
Résolution (56-04-2018)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Irène est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004) de la Municipalité de Sainte-Irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil désire autoriser l'implantation d'entrepôts sur des terrains situés dans une affectation où cet usage n'est pas compatible;

En conséquence, il est proposé par : Tommy Turgeon, appuyé par : Karine Deschesnes et résolu :

- 1° d'adopter le projet de règlement numéro 306-2018 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à compter de 19h30 le 7 mai 2018 à la salle municipale située au 362 rue de la Fabrique à Sainte-Irène.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2018
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2004)**

ARTICLE 1 PLAN D'AFFECTATION

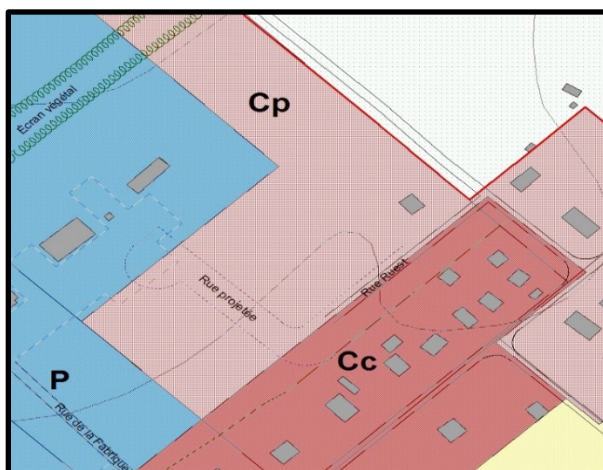
Les plans d'affectation aux échelles 1:1500 et 1:20000 du plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004) sont modifiés par l'agrandissement d'une affectation commerciale périphérique à même l'affectation résidentielle moyenne densité où se trouve le garage municipal. Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

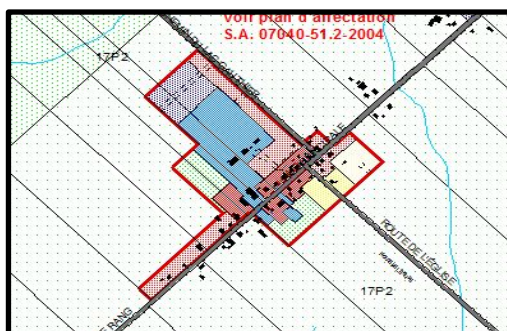
Le présent projet de règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

**Règlement numéro 306-2018 – Annexe 1
Modifications apportées aux plans d'affectation**

Modifications apportées à l'échelle 1:1500



Modifications apportées à l'échelle 1:20000



DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 3 AVRIL 2018

Jérémie Gagnon, maire

Marjolaine Pronovost, directrice générale
et secrétaire-trésorière

18. Avis de motion – Règlement # 307-2018

Avis de motion est donné par Nancy Lizotte, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à :

- 1° remplacer, dans la zone 14, le groupe d'usages dominants *résidentielle moyenne densité (Hb)* par *commerciale périphérique (Cp)*;
- 2° autoriser, dans la zone 14, les classes d'usages *Commerce III - Services d'affaires, Commerce IV - Service de divertissement, Commerce XII - Service relié à la construction, Commerce XIII - Vente de gros et Commerce XIV - Service de transport et d'entreposage*;
- 3° ne plus autoriser, dans la zone 14, les classes d'usages *Habitation V - Habitation bifamiliale jumelée, Habitation VII - Habitation trifamiliale isolée, Habitation VIII - Habitation trifamiliale jumelée, Habitation X - Habitation multifamiliale isolée et Habitation XI - Habitation multifamiliale jumelée*;
- 4° modifier, dans la zone 14, les classes d'usages complémentaires *Commerce II - Services professionnels et Commerce V - Service de restauration* en classes d'usages principaux.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 3 AVRIL 2018

Marjolaine Pronovost, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**19. Premier projet de règlement # 307-2018 modifiant le règl. de zonage n° 07-2004
Résolution (57-04-2018)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-irène est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 07-2004 de la Municipalité de Sainte-irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil désire autoriser l'implantation d'entrepôts sur des terrains situés dans la zone 14 Hb où cet usage n'est pas autorisé;

En conséquence, il est proposé par Tommy Turgeon appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 307-2018 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à compter de 19h30 le 7 mai 2018 à la salle municipale située au 362 rue de la Fabrique à Sainte-Irène.

ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE, CE 3 AVRIL 2018

Jérémie Gagnon, maire

Marjolaine Pronovost, directrice générale
et secrétaire-trésorière

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 07-2004

ARTICLE 1 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage à l'échelle 1:1500 du *règlement de zonage numéro 07-2004* est modifié par le remplacement du groupe d'usages dominants *Hb* de la zone 14 par *Cp*. Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications (tableau 5.1) du *règlement de zonage numéro 07-2004* est modifiée par :

- 1° le remplacement, dans la case située à l'intersection de la colonne 14 et de la ligne *Usage dominant*, de « Hb » par « Cp »;
- 2° l'insertion, dans chacune des cases situées aux intersections de la colonne 14 et des lignes *Commerce III - Services d'affaires*, *Commerce IV - Service de divertissement*, *Commerce XII - Service relié à la construction*, *Commerce XIII - Vente de gros et Commerce XIV - Service de transport et d'entreposage*, d'un cercle plein;
- 3° le retrait, dans chacune des cases situées aux intersections de la colonne 14 et des lignes *Habitation V - Habitation bifamiliale jumelée*, *Habitation VII - Habitation trifamiliale isolée*, *Habitation VIII - Habitation trifamiliale jumelée*, *Habitation X - Habitation multifamiliale isolée et Habitation XI - Habitation multifamiliale jumelée*, du cercle plein;
- 4° le remplacement, dans chacune des cases situées aux intersections de la colonne 14 et des lignes *Commerce II - Services professionnels et Commerce V - Service de restauration*, du cercle vide par un cercle plein.

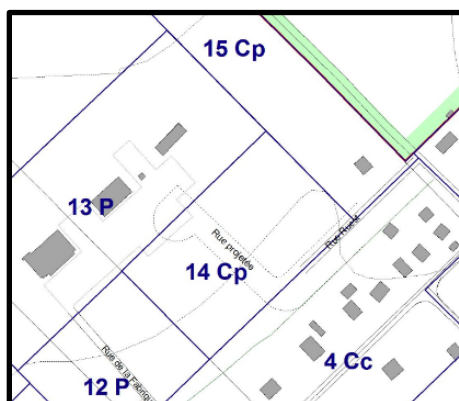
ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 3 AVRIL 2018

Jérémie Gagnon, maire

Marjolaine Pronovost, directrice générale
et secrétaire-trésorière



20. **Avis de motion – Règlement # 308-2018 – Concernant l’affichage des avis publics**

Avis de motion est donné par Nancy Lizotte, conseiller(ère), voulant que lors d’une séance ultérieure, soit présenté le règlement # 308-2018, concernant l’affichage des avis publics qui ont une finalité commune, soit de fournir de l’information aux citoyens.

21. **Travaux de réfection de la Route Val-d’Irène**
Résolution (58-04-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Karine Deschesnes et résolu de faire les travaux de la route de Val D’Irène, Volet – Redressement des infrastructures routières locales, dossier RIRL-2017-532

Adopté

22. **Avis de motion – Règlement # 309-2018**
Décrétant un emprunt de 1 073 410.00 \$ pour la réfection de la Route Val-d’Irène

Avis de motion est donné par Sébastien Lévesque voulant que le règlement # 309-2018 soit présenté pour adoption lors d’une séance ultérieure.

L’adoption de ce règlement vise un emprunt de 1 073 410.00 \$ au nom de la municipalité pour la réfection de la Route de Val-d’Irène.

23. **Appels d’offres pour la surveillance des travaux**
Résolution (59-04-2018)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu de mandater le Service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à préparer les documents d’appels d’offres de services professionnels pour la surveillance des travaux pour la réfection de la Route de Val-d’Irène Volet – Redressement des infrastructures routières locales, dossier RIRL-2017-532

Adoptée

24. **Divers**

a) **Demande d’aide pour l’achat d’une génératrice**

Une lettre sera envoyée au Ministre Martin Quoitux pour une demande d’aide afin de doter la municipalité d’une génératrice industrielle en cas d’urgence. Ceci dans le but d’avoir une place pour sécuriser la population en cas de désastre naturel ou autre.

b) **Formation sécurité civile**

Planification de la formation en sécurité civile

Tableau des disponibilités

Nom et mission	23 avril 7 heures	23 avril 4 heures (Soir)	24 avril 7 heures	30 avril 7 heures	30 avril 4 heures (Soir)	1 mai 7 heures
Nom : Jérémie Gagnon Mission : Décision et porte-parole				X		
Nom : Marjolaine Pronovost Mission : Administration et services techniques	X					
Nom : Cécile Barrette Mission : Inscription			X			
Nom : Karine Deschesnes Mission : Hébergement		X				

c) Soumission pour séance du conseil sans papier

Résolution (60-04-2018)

Il est proposé par Karine Deschesnes, appuyé par Sébastien Lévesque et résolu de demander une soumission pour l'équipement, la programmation ainsi que de la mise en fonction des appareils servant à faire les séances du conseil de façon à éliminer le plus de papier possible. L'ensemble de l'installation pourrait comprendre un projecteur facultatif.

Adoptée

25. **Prochaine séance de travail :** mardi 1 mai 2018 à 19h00

26. **Prochaine séance régulière :** lundi le 7 mai 2018 à 19h30

27. **Période de questions**

28. **Levée de la séance**

Résolution (61 -04-2018)

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault et résolu de lever la séance à 22h.

Adoptée

Jérémie Gagnon, maire

Marjolaine Pronovost, directrice-générale

COPIE DE RÉOLUTION

Sainte-Irène, mardi 3 avril 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le mardi 3^{ième} jour d'avril 2018 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque Sièges # 1
Nancy Lizotte Sièges # 2
Tommy Turgeon Sièges # 3

Sarah-Maude Dubé Sièges # 4
Karine Deschesnes Sièges # 5
Nelson Thériault Sièges # 6

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

Premier projet de règlement # 307-2018 modifiant le règl. de zonage n° 07-2004
Résolution (57-04-2018)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Idène est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 07-2004 de la Municipalité de Sainte-Idène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil désire autoriser l'implantation d'entrepôts sur des terrains situés dans la zone 14 Hb où cet usage n'est pas autorisé;

En conséquence, il est proposé par Tommy Turgeon appuyé par Sarah-Maude Dubé et résolu :

- 1° d'adopter le premier projet de règlement numéro 307-2018 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra à compter de 19h30 le 7 mai 2018 à la salle municipale située au 362 rue de la Fabrique à Sainte-Idène.

ADOPTÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 3 AVRIL 2018

Jérémie Gagnon, maire

Marjolaine Pronovost, directrice générale
et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 07-2004

ARTICLE 1 PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage à l'échelle 1:1500 du *règlement de zonage numéro 07-2004* est modifié par le remplacement du groupe d'usages dominants *Hb* de la zone 14 par *Cp*. Cette modification est illustrée à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

La grille des spécifications (tableau 5.1) du *règlement de zonage numéro 07-2004* est modifiée par :

- 1° le remplacement, dans la case située à l'intersection de la colonne 14 et de la ligne *Usage dominant*, de « Hb » par « Cp »;

- 2° l'insertion, dans chacune des cases situées aux intersections de la colonne 14 et des lignes *Commerce III - Services d'affaires, Commerce IV - Service de divertissement, Commerce XII - Service relié à la construction, Commerce XIII - Vente de gros et Commerce XIV - Service de transport et d'entreposage*, d'un cercle plein;
- 3° le retrait, dans chacune des cases situées aux intersections de la colonne 14 et des lignes *Habitation V - Habitation bifamiliale jumelée, Habitation VII - Habitation trifamiliale isolée, Habitation VIII - Habitation trifamiliale jumelée, Habitation X - Habitation multifamiliale isolée et Habitation XI - Habitation multifamiliale jumelée*, du cercle plein;
- 4° le remplacement, dans chacune des cases situées aux intersections de la colonne 14 et des lignes *Commerce II - Services professionnels et Commerce V - Service de restauration*, du cercle vide par un cercle plein.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 3 AVRIL 2018

Jérémy Gagnon, maire

Marjolaine Pronovost, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Règlement numéro 307-2018 - Annexe 1 : Modifications apportées au plan de zonage
Règlement numéro 307-2018 - Annexe 1 : Modifications apportées au plan de zonage

Modifications apportées à l'échelle 1:1500

